

Enfin la sœur Bourgeoys écrivit à M. Tronson une nouvelle lettre, le 30 octobre 1695, pour insister sur quelques articles qui lui avaient paru n'être pas conformes à l'esprit de la Congrégation, tels que l'obligation d'exiger des dots, la rareté des conférences spirituelles, la trop grande attention à conserver la santé des sœurs. Elle lui parlait aussi des récréations, qu'elle désirait qu'on prît toujours dans la maison même, comme on avait fait jusque alors. « Les récréations hors
 « de la maison, lui disait-elle, ne sont guère
 « propres aux filles qui sont au service de DIEU,
 « tant à cause des inconvénients qui en peuvent
 « arriver, que pour le tort que cela peut causer
 « aux missions, où d'ordinaire elles ne sont que
 « deux pour garder la maison. D'ailleurs, les
 « jeunes filles, qui ont déjà peu d'inclination à
 « demeurer chez elles, croiront bien faire en se
 « répandant aussi elles-mêmes au dehors, et
 « c'est ce que nous devons empêcher (1). »

(1) *Lettre autographe de la sœur Bourgeoys, Ibid.*

XXII.
 Réponse
 de M.
 Tronson.
 Son estime
 singulière
 pour
 la personne
 et les
 lumières
 de
 la sœur
 Bourgeoys.

Ces lettres de la sœur Bourgeoys édifièrent beaucoup M. Tronson, et lui inspirèrent une nouvelle estime pour cette sainte fondatrice, dont elles lui découvraient de plus en plus les grâces et l'esprit. Il lui répondit le 7 avril de l'année suivante 1696 : « Ma bonne sœur, j'ai vu, par vos
 « deux lettres de l'année dernière, la conduite